



## Begrüßungsworte des Präsidenten

### Le président vous souhaite la bienvenue

#### Il presidente vi saluta

##### Du pain sur la planche!

Voici donc le premier bulletin de la Société suisse pour les questions parlementaires. J'aimerais tout d'abord souhaiter ici la bienvenue à notre rédacteur, M. Michael Meyrat, et à nos lecteurs en espérant que ceux qui nous lisent trouveront intérêt aux questions que nous voulons traiter et que ceux d'entre-eux qui ne sont pas encore membre de notre société le deviennent en étant convaincus que le développement continu des affaires publiques rend nécessaire l'examen des problèmes touchant au fonctionnement de nos parlements, qu'ils soient communaux, cantonaux ou fédéral.

Le parlement est l'illustration même de l'un de nos trois pouvoirs, le législatif, même si d'autres que lui l'exercent aussi (le peuple parfois et le gouvernement souvent). Cela démontre que dans nos démocraties modernes, les mécanismes institutionnels sont devenus complexes, tandis que la place, les compétences et le fonctionnement de nos parlements doivent être constamment réexaminés et défendus.

Défendus? Sans doute, car les différents pouvoirs sont constamment en mouvement les uns vis-à-vis des autres et cherchent naturellement à accroître leur champs d'activité. Mais pour avoir exercé pendant 12 ans des fonctions dans un exécutif cantonal et pendant 22 ans dans des parlements communal, cantonal et fédéral, sans compter des fonctions juridictionnelles, j'ai acquis la conviction que les pouvoirs ne doivent pas jouer les uns contre les autres, mais qu'ils doivent collaborer, car ils sont ensemble responsables du fonctionnement harmonieux de l'Etat à l'égard des citoyens dont ils tirent tous, directement ou indirectement, leur légitimité.

Montesquieu avait une vue claire de la séparation des pouvoirs, qui n'a de fait jamais été intégralement appliquée.

Aujourd'hui, les contours sont beaucoup moins nets. Dans certains domaines, les parlements donnent parfois l'impression de n'être que des chambres d'enregistrement des décisions de l'exécutif. Dans d'autres, ils cherchent à influencer des décisions d'exécution voir même à se substituer aux décisions de l'exécutif, quand ce n'est pas à celles du pouvoir judiciaire. Voilà des champs d'investigations que nous devons explorer.

Mais il convient aussi de ne pas négliger les fonctionnements internes de nos parlements. Les problèmes sont les mêmes à tous les niveaux. Si l'on veut en rester aux parlements de milice (voilà aussi un thème) comment faire pour ne pas prolonger les séances et les sessions en traitant de manière plus efficace les matières toujours plus abondantes qui aboutissent sur les bureaux présidentiels. Si la priorité est donnée à l'examen des projets gouvernementaux, le parlement n'a plus le temps de traiter les interventions personnelles des députés qui se multiplient elles aussi mais perdent de ce fait, de leur efficacité.

On le voit, les sujets de réflexion ne vont pas manquer. Que nos lecteurs n'hésitent pas à apporter leurs contributions à notre bulletin qui devrait devenir un média interactif par excellence.

J.-F. Leuba, conseiller national